

Rapport du Soutien technique des lacs
par Valérie Robichaud, agente de liaison

Notre-Dame-du-Laus



Document produit par :

Valérie Robichaud

Agente de liaison, programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* 2010

CRE Laurentides

Révisé par :

Mélissa Laniel, chargée de projet *Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Anne Léger, directrice générale CRE Laurentides

Maxime Vézina-Colbert, coordonnateur du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* 2010

© CRE Laurentides, décembre 2010

Table des matières

Introduction	1
1. Mise en contexte	3
1.1. Généralités	3
1.2. Hydrographie et exploitation des cours d'eau.....	4
1.3. Associations	6
1.4. Sensibilisation.....	6
2. Biographie	8
3. Objectif général.....	9
4. Objectifs spécifiques.....	9
5. Bilan	11
5.1 Objectif 1	11
5.1.1. Tournée de sensibilisation des riverains	11
5.2 Objectif 2	13
5.2.1. Réseau de surveillance volontaire des lacs	13
5.2.2. Plan d'échantillonnage des eaux communes.....	14
5.3 Objectif 3	16
5.4 Objectif 4	18
5.4.1. Distribution d'arbres	18
5.4.2. Accompagnement lors d'inspection ou de consultation	19
6. Orientations et recommandations.....	20
6.1 Sensibilisation.....	20
6.1.1. Suivi des bandes riveraines	20
6.1.2. Création d'associations.....	21

6.2	Formation et accompagnement.....	21
6.2.1.	RSVL et caractérisation des bandes riveraines.....	21
6.2.2.	Regroupement	22
6.3	Concertation.....	22
6.4	Autres.....	22
6.4.1.	Distribution d'arbres	22
6.4.2.	Évènement « anniversaire »	23
Conclusion		24
Annexe 1		25
Annexe 2		30
Annexe 3		34

Introduction

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une très forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse. Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à des pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau affecté par des proliférations de plantes aquatiques envahissantes ou de cyanobactéries peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier. À la lumière de ces informations, il appert urgent que les associations de lacs et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé des lacs.

Bleu Laurentides est une initiative du milieu, issue de la *Table de concertation sur les lacs des Laurentides* qui vise à susciter des changements de comportements significatifs chez les usagers. Il a aussi pour but d'inciter les gestionnaires municipaux à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement des territoires lacustres.

Bleu Laurentides se divise en deux volets :

- Programme régional d'accompagnement pour la mise en œuvre de la surveillance volontaire des lacs des Laurentides.
- Développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu, des outils d'aménagement et de gestion durables des paysages lacustres.

Les différents outils développés misent sur le partenariat naturel entre les riverains et les gestionnaires municipaux pour renforcer les compétences locales en matière de gestion durable des lacs.

1. Mise en contexte

1.1. Généralités

Située à 65 km au sud de Mont-Laurier et 100 km de Gatineau, à la frontière entre la région des Laurentides et celle de l'Outaouais, et à la limite sud de la MRC d'Antoine-Labelle, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus possède un vaste territoire très peu urbanisé. Comptant plus de 300 lacs, dont d'importants lacs de villégiature, sa population, d'environ 1500 citoyens permanents, s'accroît considérablement durant la saison estivale. Le parc régional du Poisson Blanc et la réserve faunique Papineau-Labelle contribuent notamment à la protection environnementale du territoire dont une partie est d'ailleurs classée réserve de biodiversité.

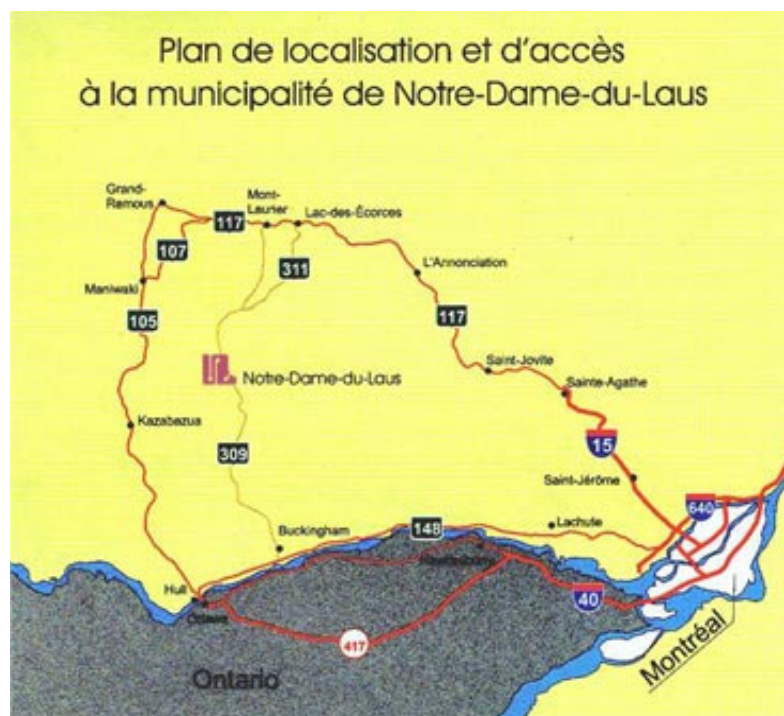


Figure 1. Localisation de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus

1.2. Hydrographie et exploitation des cours d'eau

La majeure partie du territoire de la municipalité se situe dans le bassin versant de la rivière du Lièvre. Cette rivière, qui coule au milieu du village, est coupée par le barrage du rapide des Cèdres. La partie de la rivière située en amont du barrage, avec notamment le réservoir du Poisson Blanc et le réservoir des Sables, est une zone récréotouristique : on y trouve le parc régional du Poisson Blanc, de nombreuses pourvoiries, des campings, ainsi que quelques chalets (en particulier au lac Champion). En aval du barrage, la rivière du Lièvre continue son cours en traversant le village de Notre-Dame-du-Laus et se déverse dans des lacs qui sont des lieux de villégiature importants (lac des Cèdres, lac Bonnécal, lac des Pins et lac Forgeron). Plus à l'est, à la limite de la réserve Papineau-Labelle, les lacs Serpent, de l'Aigle, Corbeau et Earhart constituent également des zones comptant de nombreux chalets. Ces quatre lacs se déversent dans la rivière du Lièvre principalement via le ruisseau Serpent. Enfin, les lacs O'Neil et Bigelow situés dans la partie sud de la municipalité sont également des lieux de villégiature notables. Ces deux lacs, dont les émissaires se déversent également dans la rivière du Lièvre, sont approvisionnés par de courts ruisseaux prenant leur source dans les collines environnantes.



Figure 2. Emplacement des principaux lacs de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

1.3. Associations

Il existe à Notre-Dame-du-Laus sept associations de lacs : aux lacs Serpent, Corbeau, de l'Aigle, Earhart, Bigelow, O'Neil et Forgeron. Il existe également une association des riverains de la rivière du Lièvre (les Amis de la Lièvre). Les associations des lacs Serpent et Bigelow ont participé en 2009 au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le lac Corbeau a quant à lui participé au RSVL à l'été 2010 pour la première fois.

1.4. Sensibilisation

La municipalité de Notre-Dame-du-Laus a accueilli le premier agent de liaison du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* en 2007. Les actions de sensibilisation ont alors été concentrées pour les riverains et résidents des bassins versants des lacs Serpent, Corbeau et de l'Aigle. En 2008, ces actions ont été étendues à ceux des lacs O'Neil et Bigelow. En 2009, les lacs Earhart, des Cèdres et Bonnécail étaient visés par la tournée de sensibilisation. Les nouveaux riverains visés en 2010 étaient ceux des lacs Adrien et Forgeron. Ainsi, année après année, de plus en plus de riverains sont sensibilisés à la protection des lacs : ils conservent aujourd'hui une bande riveraine végétalisée et s'assurent que leur installation septique est conforme.

À chaque année, un suivi est également effectué sur tous les lacs ayant été visités, par les agents du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* et l'inspecteur, afin d'évaluer si les efforts de sensibilisation ont porté fruits et si des améliorations sont observées. Il est ainsi possible de voir l'évolution de la renaturalisation de certaines bandes riveraines avec le temps et de sensibiliser les riverains qui ne l'avaient pas été par le passé.

1.5. Règlementation

La règlementation municipale à Notre-Dame-du-Laus interdit dans la bande riveraine (définie selon la politique provinciale) « toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux ». Une action telle que l'abattage d'un arbre est considérée comme contrevenant à ce règlement. Par contre, il n'existe pas de règlementation concernant la tonte de gazon ou les entretiens réalisés dans les bandes riveraines (comme l'épandage d'engrais). La MRC Antoine-Labelle donne libre cours à ses municipalités pour instaurer un tel type de règlement et la municipalité prévoit suivre l'exemple des 14 autres municipalités de la MRC en adoptant un règlement interdisant la tonte de gazon sur les 3 ou 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Présentement en cours de révision, la municipalité envisage que ce règlement sera mis en vigueur au courant de l'année 2010-2011.

2. Biographie

Valérie était l'agente de liaison pour l'été 2010 à Notre-Dame-du-Laus, et poursuivait donc le travail déjà entamé par ses trois prédécesseurs. Aimante de la nature et intéressée depuis toujours par l'écologie et le comportement animal, elle a obtenu son baccalauréat en Sciences Biologiques de l'Université de Montréal en 2008. Désirant approfondir ses connaissances et les jumeler à son désir de voyager, elle s'inscrit à la maîtrise en Écologie Internationale à l'Université de Sherbrooke, grâce à laquelle elle a pu étudier l'écologie comportementale des mammifères carnivores en Argentine. Elle a obtenu son titre de Maître en Écologie Internationale par l'Université de Sherbrooke durant l'été 2010, suite à la rédaction d'un essai sur les conflits entre les hommes et les grands carnivores dans les zones rurales. Son expérience comme agente de liaison du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* lui a permis de développer et d'approfondir ses connaissances en écologie aquatique acquises dans le cadre son expérience d'assistante de recherche au Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada à l'été 2008.



3. Objectif général

L'objectif général du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est de fournir une ressource technique pendant 16 semaines, ayant pour mandat de mettre en œuvre le plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides, suite à la concertation de la municipalité d'accueil et des associations de lacs.

Le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un service clé en main. Le CRE Laurentides recrute les stagiaires, les forme et les supervise. À cette fin, un coordonnateur du programme est engagé pour la saison estivale et encadré par la chargée de projet *Bleu Laurentides*. Ainsi, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus bénéficie de la crédibilité, de l'expérience et des outils développés par le CRE Laurentides au fil des ans.

4. Objectifs spécifiques

Suite à la rencontre du 31 mars 2010 avec les représentants de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, le CRE Laurentides a élaboré un plan d'action adapté à la réalité locale et établissant les objectifs prioritaires pour l'agente de liaison du *Soutien technique des lacs 2010*. Ce document cherchait à intégrer les préoccupations et les besoins généraux des riverains, des associations de lacs et de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. Ce plan d'action identifiait les livrables pour l'été 2010 et pouvait évoluer au cours des 16 semaines à condition que les changements fassent consensus entre les parties. L'agente de liaison qui était hébergée dans les locaux de la municipalité a reçu de la part de celle-ci une supervision générale.

Objectifs spécifiques du plan d'action du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides à Notre-Dame- du-Laus (Été 2010)

Objectifs spécifiques
1. Sensibiliser les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation, d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines et de bien entretenir son installation septique. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives par des espèces indigènes et une sensibilisation à la conservation de la végétation en place. Les lacs suivants seront priorisés : lac Forgeron et lac Adrien.
2. Accompagner et former les riverains à la surveillance des lacs à l'aide des protocoles de caractérisation élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.
3. Favoriser la communication entre les riverains, les associations de lacs et les représentants de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. Promouvoir la création d'un regroupement d'associations des lacs. Le regroupement d'associations de lacs favorise la communication et l'échange d'information entre les riverains de l'ensemble des lacs ciblés.
4. Participer aux activités organisées par la municipalité relativement au mandat de protection des lacs.

5. Bilan des réalisations

5.1 Objectif 1

Sensibiliser les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation, d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines et de bien entretenir son installation septique. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives par des espèces indigènes et une sensibilisation à la conservation de la végétation en place. Les lacs suivants seront priorisés : lac Forgeron et lac Adrien.

5.1.1 Tournée de sensibilisation des riverains

La sensibilisation est au cœur du mandat de l'agent de liaison. Différents outils sont à sa disposition afin de rejoindre le plus grand nombre de riverains possible durant l'été. Les visites « porte-à-porte » permettent un contact direct et personnalisé avec les citoyens. L'information donnée aux résidents lors de ces visites permet de répondre à leurs questionnements et de leur fournir des exemples concrets de bonnes ou mauvaises pratiques touchant la qualité de leur plan d'eau.

Des tournées de porte-à-porte et le suivi de l'état des bandes riveraines ont été effectués sur tous les lacs qui avaient été visités les années précédentes (lacs Corbeau, Serpent, de l'Aigle, Earhart, O'Neil, Bigelow, des Cèdres et Bonnécal), en plus des deux lacs priorisés, le lac Adrien et le lac Forgeron. Pour le suivi de l'état des bandes riveraines, seuls les riverains ayant démontrés un effort de revégétalisation ou ayant une bande riveraine problématique étaient rencontrés ou des notes leur étaient laissées. Dans les cas très problématiques ou sujets à infraction, un avis officiel de la municipalité était laissé afin que le riverain communique dans les plus brefs délais avec l'inspecteur.

Sur les lacs Forgeron et Adrien, nouveaux lacs priorisés pour le porte-à-porte, l'agente de liaison en compagnie de l'inspecteur, se sont arrêtés à

chaque résidence afin de rencontrer les propriétaires et les renseigner sur les bonnes pratiques à adopter en bordure des lacs. Une enveloppe comprenant : une lettre de présentation de l'agente de liaison ainsi que du projet *Bleu Laurentides*, une évaluation de la bande riveraine et de la documentation générale sur la santé des lacs, était laissée à toutes les résidences, sans exception.

Les tournées de porte-à-porte ont constitué la principale tâche de l'agente de liaison du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* en 2010. Il s'agit également de la méthode de sensibilisation ayant permis d'entrer en contact avec le plus de riverains des lacs (*Voir le rapport d'activité cumulatif, annexe 1*). La majeure partie des dépliants d'information ont été distribués lors de ces visites personnalisées (*Voir la liste en annexe 2*).

5.1.2 Sites de démonstration sur la revégétalisation des rives

Le suivi des sites de démonstration de revégétalisation des berges a été effectué, mais aucun nouveau site n'a été aménagé. La photo suivante montre le site de démonstration au kiosque d'information touristique de la municipalité.



Figure 3. Site de démonstration du kiosque d'information touristique

5.2 Objectif 2

Accompagner et former les riverains à la surveillance volontaire des lacs à l'aide des protocoles de caractérisation élaborés par le CRE Laurentides et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.

5.2.1 Réseau de surveillance volontaire des lacs

Les lacs Serpent et Bigelow étaient inscrits au RSVL et ainsi qu'au programme de *Suivi complémentaire de la qualité de l'eau* du CRE Laurentides en 2009. Le lac Serpent a fait une demande pour avoir la formation sur le *Protocole de caractérisation des bandes riveraines* en début d'été, mais trop peu de bénévoles se sont manifestés et l'activité n'a pas eu lieu. La responsable de l'environnement du lac Bigelow s'est retirée de ses fonctions et son remplacement ne s'est pas fait rapidement donc, peu de communications ont pu être réalisées avec cette association.

Le lac Corbeau était nouvellement inscrit au RSVL lors de l'arrivée de l'agente dans la municipalité en 2010. Le président et sa conjointe ont été formés brièvement lors d'une rencontre avec d'autres associations, mais n'ont pas manifesté un besoin d'accompagnement supplémentaire pour la réalisation des protocoles d'échantillonnage et de transparence de l'eau. Les échantillonnages semblaient bien se réaliser, malgré le retard pour le premier de la saison. Le président voulait aussi recevoir la formation sur le *Protocole de caractérisation des bandes riveraines*, mais comme pour le lac Serpent, un manque de bénévoles n'a pas permis sa réalisation.

Le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) a aussi été présenté au lac de l'Aigle, qui a confirmé son inscription au programme pour 2011, ainsi qu'à une représentante du lac Earhart qui, bien qu'intéressée, a affirmé ne pas

avoir les ressources nécessaires pour l'inscription. Le lac O'Neil fait faire tous ses tests par une compagnie privée et n'est donc pas intéressé à s'inscrire au RSVL.

5.2.2 Plan d'échantillonnage pour la bactériologie des eaux communes

Les lacs Corbeau, Serpent, de l'Aigle et Earhart sont tous reliés par des cours d'eau communs. À la demande du président du lac Serpent qui désirait connaître la qualité de l'eau des affluents du lac, une rencontre a été organisée avec des représentants de ces quatre lacs afin de mettre sur pied un plan d'échantillonnage de la qualité des eaux de baignade (coliformes fécaux) et pouvoir faire un suivi de celle-ci.

Il a été décidé, lors d'une réunion le 19 juin 2010, que trois tests seraient possiblement effectués durant l'été, c'est-à-dire un échantillonnage avant la grande saison de baignade (juin), un autre durant la saison de baignade (juillet) et une autre plus tard durant l'été (août). Cependant, suite aux bons résultats obtenus pour les deux premiers échantillonnages, le troisième a été supprimé. Chaque association a décidé du nombre d'échantillons désirés pour le suivi de leur propre lac, mais il a été convenu qu'au minimum, un échantillon à chaque exutoire des lacs serait nécessaire afin de suivre la qualité d'un lac à l'autre (voir figure 4).

Les échantillons étaient envoyés à une compagnie privée avec laquelle l'association du lac Serpent faisait affaire depuis quelques années. Les résultats obtenus furent très bons à toutes les stations d'échantillonnage pour la qualité de l'eau de baignade, étant tous classés de catégorie A, à part un échantillon du mois de juillet au lac Serpent qui fut de catégorie B.

Cette première rencontre et des communications antérieures entre les présidents des associations du lac Corbeau, Serpent et de l'Aigle a permis de faire un premier pas vers la possibilité de créer un regroupement d'association, qui s'est concrétisé suite à la table de concertation sur les lacs de Notre-Dame-du-Laus le 14 août 2010.

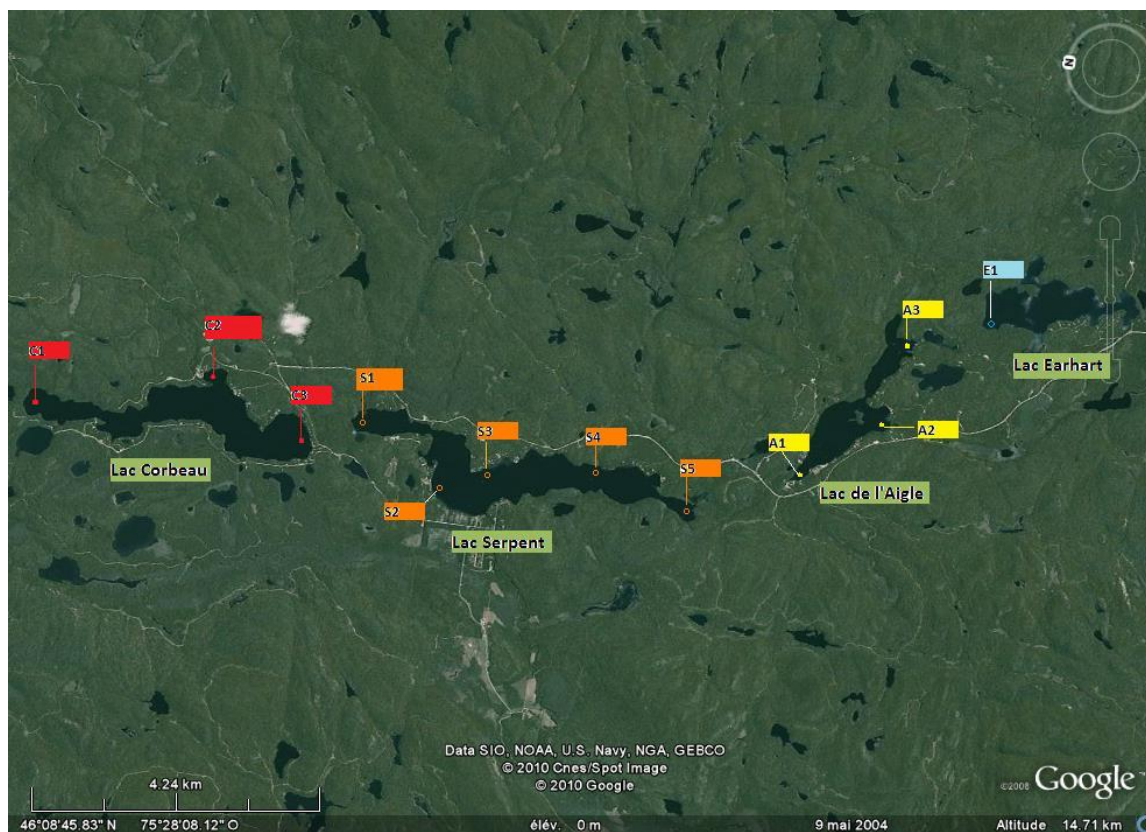


Figure 4. Localisation des stations d'échantillonnage pour la qualité de l'eau de baignade (mesure des coliformes fécaux).

5.3 Objectif 3

Favoriser la communication entre les riverains, les associations de lacs et les représentants de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. Promouvoir la création d'un regroupement d'associations des lacs. Le regroupement d'associations de lacs favorise la communication et l'échange d'information entre les riverains de l'ensemble des lacs ciblés.

Une table de concertation sur les lacs de Notre-Dame-du-Laus s'est tenue le 14 août 2010 afin de réunir des représentants des différentes associations et permettre des échanges entre ceux-ci. Des représentants du lac O'Neil, lac Serpent, lac Corbeau, lac de l'Aigle et lac Bigelow, ainsi que l'inspecteur municipal, étaient présents à cette table. Deux présentations ont été données par l'agente de liaison ; une concernant les avantages de créer un regroupement d'association et les subventions disponibles pour les associations et une autre abordant les avantages et la rédaction d'un code d'éthique. Ensuite, les participants étaient appelés à poser des questions, qui pouvaient s'adresser à l'agente de liaison ou à l'inspecteur municipal.

En ce qui concerne la possibilité de former un regroupement des associations de lacs, des discussions entre les présidents des lacs de l'Aigle, Serpent et Corbeau avaient déjà eu lieu suite à des rencontres précédentes pour le plan d'échantillonnage des eaux de baignade. Les lacs O'Neil et Bigelow se sont dit intéressés à la formation de ce regroupement. Suite à la table de concertation, le président du lac Serpent s'est engagé à rédiger un document informatif avec les coûts reliés à ce possible regroupement. Suite à cela, les différentes parties devraient se rencontrer au courant du mois de septembre. Ce document a été créé à la fin du mois d'août, et le nom potentiel du regroupement est « Fédération Lausoise des Associations de Lacs ».

Les questions posées lors de la table de concertation ont été principalement dirigées vers la municipalité. Les problèmes causés par les poubelles ont été soulevés, car les gens habitants près de la réserve faunique

ont des problèmes avec les ours. Pour certaines associations de lacs cela représente un problème important alors que pour d'autres, le nouveau système implanté par la municipalité (sous-traitance pour ramasser les ordures) semble fonctionner. On a aussi soulevé la possibilité d'avoir un programme d'aide financière par la municipalité pour aider les gens à rendre leur installation septique conforme. L'inspecteur abordera la question avec le directeur général de la municipalité et le conseil. Le lavage des bateaux est un thème qui revient d'année en année aux tables de concertation de Notre-Dame-du-Laus, mais aucune solution n'a été apportée, car un système dans cette région serait très complexe considérant l'éloignement de certains lacs et le peu d'utilisation par des plaisanciers étrangers. La possibilité d'installer des pancartes de sensibilisation aux mises à l'eau publique pourrait par contre être considérée par les associations de lacs et la municipalité.

À propos du règlement concernant l'interdiction de tonte de gazon qui entrerait possiblement en vigueur au courant de l'année prochaine, les représentants du lac Serpent ont affirmé que cela semblait une bonne chose car c'est une autre belle occasion de faire de la sensibilisation. Les autres associations se sont peu exprimées sur le sujet.

L'évènement s'est terminé avec un tirage d'arbustes indigènes à planter en bande riveraine gracieusement offerts par l'entreprise EcoGestion FloraBerge. Tous les participants sont repartis avec trois arbustes.

5.4 Objectif 4

Participer aux activités organisées par la municipalité relativement au mandat de protection des lacs.

5.4.1 Distribution d'arbres

Une distribution d'arbres offerts par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) et organisée par le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) a eu lieu les 21 et 22 mai 2010. Cette activité permet aux riverains désirant révégétaliser leur bande riveraine de faire un premier pas en plantant des arbres qui leur sont offerts gratuitement. Près de 3500 arbres ont été livrés à la municipalité, desquels près de 2000 ont été plantés sur les terrains municipaux : Parc régional du Poisson Blanc, École de l'amitié, kiosque d'information touristique et terrain de l'hôtel-de-ville. Les associations de lacs étaient invitées à faire une commande à l'avance à l'inspecteur municipal : environ 500 arbres ont donc été distribués pour les riverains membres d'associations de lacs. Le restant a été distribué parmi une soixantaine de citoyens.

De l'information concernant la plantation des arbres, les espèces distribuées et sur l'importance d'une bande riveraine végétalisée pour la santé des lacs était offerte à tous les citoyens qui venaient se procurer des arbres.

Malgré le succès de la distribution d'arbres, elle semble devenir moins populaire considérant que les gens sont plutôt désireux de planter des arbustes afin de ne pas perdre la vue qu'ils peuvent avoir sur leur lac. La demande pour une distribution d'arbustes est donc présente.

5.4.2 Accompagnement lors d'inspections ou de consultations

Lorsque l'inspecteur devait faire des visites de riverains désirant aménager leur bande riveraine, construire des murs ou tout autre problématique se situant dans la bande riveraine, l'agente de liaison l'accompagnait afin d'évaluer la situation et donner son avis, si elle pouvait le faire. Pour les gros travaux impliquant des techniques de génie végétal, on recommandait généralement au riverain d'appeler une firme d'expertise-conseil comme ÉcoGestion FloraBerge.

5. Orientations et recommandations

6.1 Sensibilisation

6.1.1 Suivi des bandes riveraines

Il convient de continuer les actions de sensibilisation telles que celles déjà effectuées ces dernières années et d'étendre les tournées de porte-à-porte aux plans d'eau non visités et présentant un fort taux d'occupation (lac Campion, lac des Pins et rivière du Lièvre en particulier). Il semble en effet important de commencer des actions de sensibilisation plus ciblées le long de la rivière du Lièvre et autour des lacs situés près de celle-ci, en amont comme en aval du barrage.

Certains lacs furent visités par l'inspecteur et un agent de liaison du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* depuis quatre ans. Bien que le suivi permette de voir de belles améliorations et d'évaluer plus rapidement les cas problématiques, le suivi pourrait être moins exhaustif dès la cinquième année.

Ceci étant dit, si la réglementation concernant l'interdiction de tonte en bande riveraine entre en vigueur en 2011, il sera primordial que tous les riverains reçoivent l'information concernant celle-ci, et une nouvelle tournée de porte-à-porte devrait être considérée. La diffusion et la clarté de l'information sera très importante afin que les citoyens comprennent la raison pour laquelle une telle réglementation entre en vigueur. En plus des tournées de porte-à-porte, des séances d'information pour les riverains devraient être envisagées.

6.1.2 Création d'associations de lacs

Un effort plus poussé devrait être fait pour tenter de créer des associations aux lacs des Cèdres, Bonnécal, Adrien, Forgeron (afin que celle-ci englobe tout le lac et non seulement une partie) et Bigelow (qui ne possède pas une association officielle du lac), en particulier si un regroupement d'associations de lacs est officiellement créé. Les membres du regroupement devraient être intégrés aux démarches pour la création des associations de lacs afin d'expliquer aux riverains les avantages de se joindre au regroupement.

6.2 Formation et accompagnement

6.2.1 RSVL et caractérisation des bandes riverains

Le lac de l'Aigle devrait être inscrit au RSVL à l'été 2011. Il serait donc important de soutenir les bénévoles dans la réalisation des échantillonnages et des différents protocoles. Il pourrait être intéressant de relancer l'association du lac Earhart, qui semblait intéressée par le projet mais qui manquait de budget en 2010.

Les lacs Serpent, Corbeau, Bigelow, et possiblement de l'Aigle, pourrait bénéficier d'une formation sur le *Protocole de caractérisation des bandes riveraines* en 2011. Le manque de bénévoles fait souvent en sorte que les formations n'ont pas lieu. Une formation commune pour les bénévoles de tous les lacs pourrait être intéressante. Différentes équipes de travail pourraient être formées afin de faire la caractérisation des bandes riveraines des lacs de la municipalité inscrits au RSVL, à raison de un par été, par exemple. Ces bénévoles pourraient aussi s'occuper des échantillonnages et de la transparence de l'eau. Ceci permettrait aux associations de travailler ensemble et de se répartir les tâches.

6.2.2 Regroupement des associations

Le processus pour la formation d'un regroupement était entamé lors du départ de l'agente de liaison à la fin de l'été 2010. Il est donc fort probable que le regroupement soit formé à l'été 2011. Il sera important de soutenir le regroupement dans ses projets et ses possibles demandes de subventions.

6.3 Concertation

La table de concertation entre les associations de lacs et la municipalité est une activité importante pour que les associations puissent se rencontrer et parler de différents dossiers avec des représentants de la municipalité. En plus, si le regroupement est officiellement créé, cet événement permettra à de nouvelles associations ou à celles qui ne se sont pas jointes encore au regroupement, de connaître les activités de celui-ci. Une édition 2011 de cet événement est donc souhaitable.

Il serait important qu'encore une fois, la municipalité soit représentée (par le maire et un inspecteur, de préférence) à cette table de concertation, car il est toujours intéressant pour les associations de lacs de pouvoir exprimer leurs questionnements ou commentaires à la municipalité.

6.4 Autres

6.4.1 Distribution d'arbres

Il serait préférable de faire plus de publicité pour la distribution d'arbres : depuis 2 ans, la municipalité n'en fait plus car il est arrivé par le passé que la date de livraison soit repoussée. Malgré tout, il serait important que la municipalité fasse la promotion de cet événement afin de rejoindre plus de gens possibles. Les riverains pourraient appeler à la municipalité afin de confirmer les dates en cas de besoin. La distribution d'arbres a souvent lieu au début du

mandat de l'agent de liaison, ce qui ne lui laisse pas beaucoup de temps pour faire de la publicité.

Inviter une pépinière locale à venir vendre des arbustes indigènes appropriés aux bandes riveraines ou à réaliser un atelier de revégétalisation des rives lors de la distribution d'arbres serait très intéressant, car les gens seraient peut-être plus incités à y participer.

Il serait par contre important que l'agent de liaison communique avec une pépinière dès le début de son mandat, afin d'avoir la liste de leurs prix pour l'été 2011, et ainsi pouvoir la distribuer lors des tournées de porte-à-porte.

6.4.2 Évènement « anniversaire »

Si un agent de liaison est présent à Notre-Dame-du-Laus en 2011, ceci marquera la cinquième année de la présence du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* dans la municipalité. Il serait intéressant de marquer cet « anniversaire » par une journée d'activités ou de festivités destinées aux riverains, avec distribution d'arbustes (ou vente à rabais), atelier de revégétalisation, conférences, etc.

Conclusion

Le bilan de l'été 2010 est très positif puisque de nombreuses améliorations au niveau des bandes riveraines ont été observées et la formation d'un regroupement d'associations de lacs est presque réalisée. Ce nouveau groupe permettra une meilleure communication entre les associations et la municipalité, et permettra la réalisation de plus grands projets si des demandes de subventions sont acceptées. Les objectifs visés par le plan d'action de l'été 2010 ont été, pour la plupart remplis, et de nouveaux ont été rajoutés en cours de route.

La municipalité de Notre-Dame-du-Laus est un exemple au niveau de l'efficacité des activités de sensibilisation. En effet, malgré l'absence de réglementation protégeant la bande riveraine, les cas d'améliorations depuis le début du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* dans la municipalité sont très nombreux. Les riverains et les responsables de la municipalité sont motivés, ouverts aux changements et se soucient de la santé des lacs et cours d'eau du territoire. Il est important que les activités de sensibilisation soient conservées et que les riverains reçoivent périodiquement un rappel des bonnes pratiques à adopter près des lacs, afin que les bonnes pratiques perdurent, et surtout, que les lacs restent en bonne santé.

Je remercie la municipalité et les riverains de Notre-Dame-du-Laus, ainsi que le CRE Laurentides pour ce superbe été!

Annexe 1

Rapport d'activités cumulatif

Activités réalisées dans le cadre du Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides

Été 2010

Nom de l'agente : Valérie Robichaud

Municipalité : Notre-Dame-du-Laus

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Communication			
Participation à des AGA d'associations de lacs	AGA lac Serpent	22 mai	35
	AGA lac de l'Aigle	3 juillet	20
	AGA lac Forgeron	25 juillet	20
TOTAL			75
Participation à d'autres rencontres d'information avec des associations de lacs	Président lac Serpent	19 mai	1
	Rencontre pour échantillonnage 4 lacs	19 juin	7
	Président lac Corbeau	19 juin	2
	Président lac Serpent	4 août	1
	Diverses communications informatives avec les associations durant l'été	-	75
	Organisation d'une table de concertation des lacs de Notre-	14 août	8

	Dame-du-Laus avec la participation de représentants des lacs O'Neil, Bigelow, Serpent, Corbeau et de l'Aigle		
TOTAL			94
Création d'une association de lac	Dépliants informatifs laissés aux riverains des nouveaux lacs visités	-	40
TOTAL			40

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Sensibilisation			
Réalisation de présentations et de conférences d'information	Présentations lors de la table de concertation des lacs	14 août	8
TOTAL			8
Tenues de kiosques	Distribution d'arbres	21-22 mai	60
	Table de concertation des lacs	14 août	8
TOTAL			68
Réalisation de tournées de porte-à-porte et visites de riverains	Suivis lacs Serpent, Corbeau, de l'Aigle Bigelow, Earhart, O'Neil, Bonnécal, des Cèdres (documentation laissée ou personnes rencontrées)	Juin-juillet-août	50
	Porte-à-porte lacs Forgeron et Adrien (documentation laissée si les gens étaient présents ou non)	6-7-8 juillet et 14 juillet	80

TOTAL			130
Participation à une distribution d'arbres ou de végétaux	Distribution d'arbres	21-22 mai	60
	Tirage d'arbustes suite à la table de concertation des lacs	14 août	6
TOTAL			66
Élaboration de documents d'informations ou d'articles de journaux	Article site web municipalité	-	-
	Document d'information sur la réglementation	-	150
	Compte-rendu des suivis des bandes riveraines à l'intention des présidents d'association et des membres	-	100
	Envoie des informations du MDDEP concernant la procédure lors de l'apparition de cyanobactéries	-	150
	Rapport du plan d'échantillonnage des 4 lacs testant leurs eaux de baignade	27 août	4
	Rapport du suivi des bandes riveraines et de la table de concertation à l'intention d'inspecteur	30 août	1
Total			405

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Caractérisation			
Présentation du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et de la Trousse des lacs	Lac de l'Aigle, Earhart et Corbeau	19 juin	5
	AGA Lac de l'Aigle	3 juillet	20
Formation des associations aux protocoles de la Trousse des lacs et du RSVL	Échantillonnage RSVL - Lac Corbeau	19 juin	2
TOTAL			27
Autres activités			
Soutien de l'inspecteur	Accompagnement de l'inspecteur lors de consultations privées avant travaux, ou possibilité d'infractions dans la bande riveraine.	-	10
Questionnements des associations	Recherche afin de répondre aux questionnements de riverains ou des associations	-	10
Total			20
GRAND TOTAL			933

Annexe 2

Liste des dépliants distribués

**Dépliants distribués dans le cadre du Soutien technique des lacs de Bleu
Laurentides**

Été 2010

Nom de l'agent : Valérie Robichaud

Municipalité : Notre-Dame-du-Laus

Thèmes	Titres	Ressource	Nombre distribués
Eau – Bassin versant	✓ Vos lacs et vos cours d'eau – une richesse collective à préserver	MDDEP	76
	✓ Entrepreneurs, avant d'intervenir auprès d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, renseignez-vous!		0
	✓ Vos lacs et vos cours d'eau – une valeur à préserver en milieu agricole		0
	✓ VIVRE AU BORD DE L'EAU – bon et mauvais aménagement	RAPPEL	63
	✓ LIVING ON WATER'S EDGE		37
Bande riveraine	✓ Bandes riveraines au travail !	CRE Laurentides	40
	✓ Shoreline at work!		59
	✓ Capsule – Bande riveraine, le bouclier des lacs		73
	✓ La bande riveraine en milieu forestier – une richesse à préserver	COBALI	29
Faune – Flore	✓ Cet été surveillez votre jardin... on y trouve peut-être des plantes exotiques envahissantes	Nature-Action Québec et Union Saint-Laurent Grands Lacs	8
	✓ La Renouée japonaise		2

	✓ Maison propre et jardin vert ✓ Green home and clean garden ✓ Circulation du poisson... cédez le passage ✓ Circulation du poisson – vrai ou faux? ✓ Espèces aquatiques envahissantes	Ville de Montréal Pêches et Océans Canada	1 3 80 1 25
Cyanobactéries	✓ Fleurs d'eau visibles – des précautions à prendre pour vous et votre famille ✓ Algues bleu-vert dans nos plans d'eau ✓ Guide d'identification de cyanobactéries	MDDEP	33 56 1
Érosion	✓ Agir contre l'érosion... sur les sites de construction! ✓ Agir contre l'érosion pour l'adoption d'une bonne conduite!	AGIR	42 25
Bateaux	✓ Impacts des véhicules motorisés sur la faune et les habitats aquatiques ✓ Protégeons les plans d'eau du Québec – guide à l'intention des plaisanciers	Fédération québécoise de la faune Transport Canada	40 28
Installations septiques	✓ Capsule : sceptique à propos de vos installations septiques? ✓ L'installation septique?	CRE Laurentides	69 150
Pesticides	✓ Le code de gestion des pesticides en bref ✓ Le code de gestion des pesticides – les faits saillants	Environnement-Québec	0 14
Divers	✓ Le traitement des plaintes à caractère environnemental ✓ Le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) ✓ Traitement d'autorisation des projets dans les milieux humides	MDDEP	24 29 3

	✓ Capsules avec anneaux	CRE Laurentides	33
	✓ Chalets et lieux de villégiature : guide des énergies renouvelables	RNCREQ	3
TOTAL			943

Annexe 3

Liste des documents produits

Titre du document	Public cible	Moyen de communication
Lettre à l'intention des riverains	Riverains	Site web de la municipalité
Lettre à l'intention des riverains des nouveaux lacs visités	Riverains des lacs Forgeron et Adrien	Document papier
Création d'une association / Creation of a lake association	Riverains du lac Adrien	Document papier
Fiches d'évaluation de votre bande riveraine (français et anglais)	Riverains des lacs faisant partis du suivi	Document papier
Infos bande riveraine	Riverains	Document papier et courriel
Invitation à la table de concertation des lacs de Notre-Dame-du-Laus (TCLNDL)	Responsables des associations	Courriel
Le code d'éthique	Responsables d'associations présents à la TCLNDL	Présentation Powerpoint
Le regroupement	Responsables d'associations présents à la TCLNDL	Présentation Powerpoint

Retour sur le suivi	Responsables des associations	Courriel
Compte-rendu du suivi des bandes riveraines	Inspecteur municipal	Document papier
Compte-rendu de la table de concertation Notre-Dame-du-Laus de 2010	Inspecteur municipal	Document papier
Rapport échantillonnage 2010	Présidents lacs Corbeau, Serpent, de l'Aigle et Earhart	Document papier et courriel

